Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

foodproof® Spoilage LyoKits

Version 1.2 Date de révision: 25.09.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom commercial: **food**proof® **Spoilage LyoKits**

· Variantes du produit:

KIT230071 **food**proof® Beer Screening 1 LyoKit - LP (Ref. R 602 02-1)
KIT230072 **food**proof® Beer Screening 1 LyoKit - RP (Ref. R 602 02-2)
KIT230073 **food**proof® Beer Screening 1 LyoKit - DP (Ref. R 602 02-3)
KIT230074 **food**proof® Beer Screening 2 LyoKit - LP (Ref. R 602 06-1)
KIT230075 **food**proof® Beer Screening 2 LyoKit - RP (Ref. R 602 06-2)
KIT230076 **food**proof® Beer Screening 2 LyoKit - DP (Ref. R 602 06-3)
KIT230112 **food**proof® Yeast and Mold Quantification LyoKit - LP (Ref. R 602 42-1)
KIT230113 **food**proof® Yeast and Mold Quantification LyoKit - RP (Ref. R 602 42-2)
KIT230114 **food**proof® Yeast and Mold Quantification LyoKit - DP (Ref. R 602 42-3)
KIT230121 **food**proof® Spoilage Yeast Detection 1 LyoKit - LP (Ref. R 602 47-1)
KIT230122 **food**proof® Spoilage Yeast Detection 1 LyoKit - RP (Ref. R 602 47-2)
KIT230123 **food**proof® Spoilage Yeast Detection 1 LyoKit - DP (Ref. R 602 47-3)
KIT230124 **food**proof® Spoilage Yeast Detection 2 LyoKit - LP (Ref. R 602 48-1)
KIT230125 **food**proof® Spoilage Yeast Detection 2 LyoKit - RP (Ref. R 602 48-2)
KIT230126 **food**proof® Spoilage Yeast Detection 2 LyoKit - DP (Ref. R 602 48-3)
KIT230140 **food**proof® Spoilage Yeast Detection 3 LyoKit - LP (Ref. R 602 69-1)
KIT230141 **food**proof® Spoilage Yeast Detection 3 LyoKit - RP (Ref. R 602 69-2)
KIT230142 **food**proof® Spoilage Yeast Detection 3 LyoKit - DP (Ref. R 602 69-3)
KIT230151 **food**proof® Alicyclobacillus Detection LyoKit - LP (Ref. F 602 28-1)
KIT230152 **food**proof® Alicyclobacillus Detection LyoKit - RP (Ref. F 602 28-2)
KIT230153 **food**proof® Alicyclobacillus Detection LyoKit - DP (Ref. F 602 28-3)

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune autre information pertinente disponible.

· Utilisation de la substance / du mélange

Kit PCR pour la détection de certains ADN. ADN cible tel que spécifié dans la notice d'utilisation séparée.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hygiena Diagnostics GmbH
Hermannswerder 17
14473 Potsdam
Téléphone: +49 (0) 331-23 00 200
Fax: +49 (0) 331-23 00 299
www.hygiena.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone: +49 (0) 331-23 00 200
Heures d'ouverture: 09h30 - 16h00

Société / Organisme: INRS / ORFILA (24 / 7)
Tel. +33 (0) 1 45 42 59 59
http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Néant
Pictogrammes de danger Néant
Mention d'avertissement Néant
Mentions de danger Néant

· **2.3 Autres dangers**
· Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.
· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**
Description: Kit PCR pour la détection de certains ADN. ADN cible tel que spécifié dans la notice d'utilisation séparée.
Composants dangereux: Néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**
· Informations générales
Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Aucune mesure particulière n'est requise.
· Après inhalation
Assurer un apport d'air frais; consulter un médecin en cas de symptômes.
· Après contact avec la peau
Laver à l'eau et au savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
· Après contact avec les yeux
Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.
En cas de douleurs persistantes, veuillez consulter votre médecin.
· Après ingestion
En cas de symptômes persistants, consultez un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Aucune autre information pertinente disponible.

· **4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire**
Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· Agents extincteurs appropriés
Poudre d'extinction, mousse ou jet d'eau. Combattre les incendies de grande ampleur avec un jet d'eau ou une mousse résistante à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
La formation de gaz toxiques est possible lors du chauffage ou en cas d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**
· Équipement spécial de sécurité:
Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Respecter les informations relatives à la manipulation sans danger (section 7) et à l'équipement de

protection individuelle (section 8).

· **6.2 Précautions environnementales:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas laisser pénétrer dans le réseau d'égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Éliminer les déchets ou les matières contaminées conformément à la réglementation locale et nationale (voir la section 13).

· **6.4 Référence à d'autres sections**
Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.
Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.
Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients hermétiquement fermés. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
· Informations sur la protection contre les explosions et les incendies:
Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles**
· **Stockage**
· Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs:
Conserver uniquement dans le conteneur d'origine. Empêcher toute pénétration dans le sol.
· Indications concernant le stockage commun:
Tenir à l'écart des oxydants puissants, des alcalis et des substances acides.
· Informations complémentaires sur les conditions de stockage:
Protéger des effets de la lumière.

· **7.3 Utilisations finales spécifiques**
Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**
· Composants avec valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail:
Le produit ne contient aucune quantité significative de substances dont les valeurs critiques doivent être surveillées sur le lieu de travail.
· Informations complémentaires:
Les listes en vigueur à la date de rédaction ont servi de base.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
· Mesures générales de protection et d'hygiène
Se laver les mains pendant les pauses et à la fin du travail.
· Équipement respiratoire:
Non requis lorsque utilisé conformément à l'usage prévu.
· Protection des mains:
Le port de gants de protection est recommandé en cas de contact fréquent et/ou prolongé avec le produit.
Pour éviter les problèmes cutanés, réduisez le port des gants au minimum nécessaire.
· Matériau des gants
Le choix de gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.
· Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.
· Protection des yeux:

Le port de lunettes de sécurité est recommandé en cas de risque d'éclaboussures.

· Protection du corps:
Porter des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Informations générales

État physique	solide
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	non déterminé
pH (valeur)	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	non déterminé
Point d'éclair	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux)	non déterminée
Température de décomposition	non déterminée
Auto-inflammabilité	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Valeurs critiques pour l'explosion Inférieure Supérieure	 non déterminée non déterminée
Pression de vapeur	non applicable
Densité	non déterminée
Densité de vapeur	non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Solubilité dans / Miscibilité avec eau	 soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Viscosité (dynamique, cinématique)	non déterminé
Teneur en solvants Solvants organiques	 0,0

· 9.2 Autres informations

· Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· Aucune autre information pertinente disponible.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente disponible.

· **10.5 Matériaux incompatibles:**
Aucune autre information pertinente disponible.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun dans le cas d'une utilisation et d'un stockage conformes aux instructions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· Toxicité aiguë
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Corrosion/irritation cutanée
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)
· Mutagénicité sur les cellules germinales
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· STOT - exposition unique
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· STOT - exposition répétée
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Risque d'aspiration
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**
· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est répertorié.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**
· Toxicité aquatique:
Aucune autre information pertinente disponible.

· **12.2 Persistance et dégradabilité**
Aucune autre information pertinente disponible.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Aucune autre information pertinente disponible.

· **12.4 Mobilité dans le sol**
Aucune autre information pertinente disponible.

· **12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**
· **PBT:** Sans objet.
· **vPvB:** Sans objet.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**
Classe de danger pour l'eau: 1 (faiblement dangereux pour l'eau, auto-évaluation).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation

Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation

Éliminer les emballages conformément à la réglementation en vigueur. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** Non applicable

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** Non applicable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** Non applicable

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** Non applicable

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· **Polluant marin:** Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

· Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est répertorié.

· **Substances candidates (SVHC) selon REACH, article 59**

Aucun des composants n'est répertorié.

· Réglementations nationales

· **Classe de danger pour l'eau (Allemagne)**

Classe de danger pour l'eau: 1 (faiblement dangereux pour l'eau, auto-évaluation)

· **Dispositions applicables du Code du Travail (France)**

Non applicable. Le mélange ne contient pas de substances classées comme dangereuses au sens du Code du travail.

· **Tableaux des maladies professionnelles (France)**

Non applicable. Le mélange ne contient pas de composants visés par ces tableaux.

· **Nomenclature ICPE (France)**

Non applicable.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006.

· **Abréviations et acronymes:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistant et très bioaccumulable

· **Avertissement**
Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.